



Ticket de distributeur d'espèces

Par **frizzy88**, le **27/12/2024 à 11:37**

bonjour,rnrnVoici le problème que j'ai signalé à mon agence bancaire et qu'ils ne veulent pas résoudre.rnrnLorsqu'on retire de l'argent au DAB de la banque, celui-ci est, assez souvent, non alimenté en rouleau de papier et il ne peut donc délivrer de ticket servant de reçu.rnrnL'absence de papier étant du, soit à la négligence des employés soit à des consignes de la direction demandant de faire des économies sur le papier.rnrnIl n'en demeure pas moins que l'utilisateur du DAB devrait être averti avant la transaction (retrait d'espèces) que la délivrance de ticket est provisoirement indisponible et pouvoir , en toute connaissance ne pas retirer d'argent à ce distributeur.rnrnOr, en réalité, il n'en est rien. Ce n'est qu'après avoir retiré de l'argent qu'il est informé que la délivrance de ticket est indisponible.rnrnEst-ce que la saisine du médiateur de la banque peut s'avérer utile pour obtenir la modification du fonctionnement du DAB (correction du logiciel) , si l'agence ne fait pas le nécessaire ?

Par **Henriri**, le **27/12/2024 à 18:22**

Hello !rnrnTentez le conciliateur et vous verrez si cette démarche s'avère utile.rnrnA+